

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement au championnat de Normandie des Comités départementaux. La gestion du championnat est confiée par la Ligue à la Commission chargée des compétitions jeunes. La Commission chargée des compétitions jeunes prend toutes décisions utiles, dans l'intérêt de la compétition et dans les limites de la délégation qui lui est attribuée par le conseil d'administration. A l'issue de la phase finale le titre de champion de Normandie des Comités départementaux est attribué au vainqueur.

2. REGLES

Le Championnat de Normandie des Comités départementaux se déroule dans le respect des règlements généraux des compétitions, complétés par le présent règlement particulier et ses annexes.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Constitution de la Poule

La compétition se déroulera si au moins 3 Comités inscrivent une équipe.

3.2. Déroulement de la compétition

La compétition se déroule sur un week-end si les 4 ou 5 Comités inscrivent une équipe. Elle se déroule le dimanche si seulement 3 Comités s'inscrivent.

3.3. Candidatures à l'accueil de cette compétition

Tous les ans, cette compétition tournera dans les Comités. Si un Comité n'est pas en mesure de l'organiser, un autre Comité pourra le remplacer

4. CRITERES DE PARTICIPATION

4.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs régulièrement licenciés dans le Comité correspondant pour la saison en cours, aux dates d'inscription, et ne faisant l'objet d'aucune suspension aux dates de compétition.

4.2. Surclassement de catégorie

Les joueurs sont autorisés à évoluer dans la catégorie d'âge supérieure, y compris les joueurs de la catégorie poussin. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouer que dans la catégorie où il a été inscrit

4.3. Composition des équipes

Chaque équipe regroupe des joueurs inscrits dans les trois catégories benjamins, minimes et cadets. Une équipe est composée, dans chaque catégorie, d'au moins 2 garçons et 2 filles et d'au plus 6 garçons et 6 filles identifiés. Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour chacune la journée du championnat, un arbitre ou un jeune arbitre (cf. article 6.2).

4.4 Engagement et inscriptions des équipes

Les engagements des équipes sont effectués obligatoirement pour l'ensemble du week-end, par envoi à la Commission chargée des compétitions jeunes via le siège de la Ligue de Normandie avant la date indiquée en Annexe 3 (preuve de la date d'envoi à la charge de l'équipe).

Le formulaire d'engagement de l'équipe (formulaire 1 annexé) doit être envoyé, dûment rempli par le président du Comité, accompagné du règlement des droits d'inscription. Ce formulaire sera aussi envoyé au Comité organisateur.

Un export intégral des joueurs des Comités est effectué par le secrétariat de la Ligue sur le logiciel utilisé pour la compétition. Le Comité organisateur peut prendre en charge cette mission s'il le désire.

Le remplacement d'un titulaire est autorisé le jour de la compétition à condition qu'il figure sur la liste des engagés.

En cas d'inscription hors délai, l'équipe fautive n'est pas retenue.

4.5 Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait. Les droits d'engagements sont fixés par la Commission chargée des compétitions jeunes et sont établis pour l'ensemble du championnat. Au vu des éléments du dossier concernant le forfait, l'équipe est passible d'une sanction selon les modalités prévues en annexe 5.

4.6. Accompagnateurs

Les équipes doivent être accompagnées d'au moins un responsable majeur nommé par le Comité et présent le jour de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription des joueurs, celle-ci sera refusée.

5. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Chaque rencontre consiste en 15 matchs, avec 5 matchs par catégorie :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte ;

Un joueur ne peut pas disputer plus de deux matchs par rencontre.

6. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

6.1. Déclaration de présence et composition d'équipe

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres. La réunion du juge-arbitre avec les capitaines d'équipes a lieu 45 mn avant le début des rencontres. Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 15 min avant le début de chaque rencontre (formulaire 3 annexé). Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs présents dans le gymnase 30 minutes avant le début de la rencontre. L'ordre des matchs est le suivant : SH, SD, DH, DD, DMx. Le juge-arbitre peut modifier l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition. Les rencontres sont obligatoirement gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona

6.2. Arbitrage

Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour la journée du championnat un arbitre au minimum départemental ou un jeune arbitre écusson bleu qui sera non - joueur.

Les arbitres accompagnant un Comité n'ont pas obligation d'être licenciés dans celui-ci. Les matchs sont arbitrés par les arbitres fournis par les équipes selon les rotations les mieux adaptées au nombre d'arbitres disponibles.

Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration des arbitres fournis par les équipes sont à la charge de celles-ci.

6.3. Juge-arbitre

Le Juge arbitre sera désigné par la Ligue de Normandie et à la charge de celle-ci.

7. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Lors de la rencontre du championnat, le nom du Comité ou du département doit figurer au dos de tous les maillots des joueurs. Cette inscription doit respecter la réglementation fédérale. Les autres inscriptions et sigles doivent également respecter la réglementation fédérale.

8. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes classés au moins en catégorie standard (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>). Les volants plumes seront utilisés pour toutes les rencontres. Ils sont fournis à égalité par les équipes des Comités.

En cas de litige, le volant officiel est le RSL Grade 3.

9. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Le remplaçant :

- doit être présent dans les conditions indiquées à l'article 7.1 ;
- ne doit pas être en situation de jouer plus de deux matchs par rencontre ;
- s'il est surclassé, le surclassement doit avoir été déclaré dans la feuille d'inscription des joueurs.

10. BAREME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point (match non joué)

Tous les matchs doivent être joués.

10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire + 2 points
- Nul + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le joueur (ou la joueuse) le (la) plus jeune.

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Forfaits

Le juge-arbitre peut dans son rapport demander l'ouverture de poursuites disciplinaires contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe, ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Un joueur disqualifié par le juge-arbitre ne peut plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il fait l'objet des dispositions décrites par le règlement disciplinaire et le règlement des cartons en cas de disqualification.

12. COMMUNICATION DES RESULTATS

L'organisateur des rencontres est chargé d'envoyer par courrier ou par voie électronique les résultats à la Ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se compose des feuilles de rencontres et des feuilles de composition d'équipe.

Le juge-arbitre est chargé de l'intégration des résultats à la base fédérale, dans le même délai.

13. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion de Normandie des Comités départementaux. Une coupe lui est remise. Des médailles seront remises aux joueurs de l'équipe vainqueur ainsi qu'aux entraîneurs (dans la limite de 20 récompenses).

14. RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, et sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par courrier adressé à la Ligue par tout moyen prouvant la date d'envoi, accompagné du paiement de droits de consignation d'un montant précisé en annexe 3.

La Commission chargée des compétitions jeunes statue en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission chargée des compétitions jeunes, les droits de consignation sont rendus au plaignant.

15. PENALITES ET RECOURS

La Commission chargée des compétitions jeunes est habilitée à décider de pénalités à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; une pénalité peut aller de la simple amende à la mise hors championnat pour l'année suivante.

En cas de désaccord avec une décision de la Commission chargée des compétitions jeunes, un Comité peut, dans un délai de 8 jours (à compter de la date de réception du courrier notifiant la décision de la Commission chargée des compétitions jeunes), déposer un recours dans les conditions exprimées par le règlement fédéral relatif aux réclamations et litiges.

16. ANNEXES

- Annexe 1 : Déroulement du weekend
- Annexe 2 : Note au juge arbitre
- Annexe 3 : Dispositions relatives à la saison en cours
- Annexe 4 : Amendes et sanctions sportives
- Formulaire 1 : Formulaire engagement de l'équipe et des joueurs
- Formulaire 2 : Déclaration de composition d'équipe

Annexe 1 : DEROULEMENT DU WEEKEND

1. DEROULEMENT

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre, tenue de la table de marque, envoi des résultats). Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit pour l'organisation de leur hébergement et prévoit une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

Elle informe les équipes par courrier, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus :

- Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et arbitres ;
- La salle doit être apte à accueillir une compétition de haut niveau (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public) ;
- Le nombre minimum de terrains requis est de 6. Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

2. ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE

Pour ce weekend, le juge-arbitre est désigné par la Ligue de Normandie. Ses indemnités, frais de déplacement, d'hébergement sont à la charge de la Ligue (cf. Modalités financières).

Il est conseillé d'utiliser des jeunes officiels UNSS en tant que scoreurs tout au long de la compétition.

En cas d'un nombre insuffisant de jeunes officiels UNSS, les responsables d'équipe désigneront des scoreurs parmi leurs joueurs disponibles.

3. HORAIRES

Si les 5 Comités inscrivent une équipe, les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- | | | |
|------------------|----------|---|
| - Samedi 11h00 | 1er tour | 2e de poule contre 3e de poule /
4e de poule contre 5e de poule |
| - Samedi 14h00 | 2e tour | 1er de poule contre 4e de poule /
3e de poule contre 5e de poule |
| - Samedi 17h00 | 3e tour | 1er de poule contre 5e de poule /
2e de poule contre 4e de poule |
| - Dimanche 10h00 | 4e tour | 1er de poule contre 3e de poule /
2e de poule contre 4e de poule |
| - Dimanche 13h00 | 5e tour | 1er de poule contre 2e de poule /
3e de poule contre 4e de poule |

Si 4 Comités inscrivent une équipe, les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- | | | |
|------------------|----------|---|
| - Samedi 17h00 | 1er tour | 1er de poule contre 3e de poule
2e de poule contre 4e de poule |
| - Dimanche 9h00 | 2e tour | 1er de poule contre 4e de poule
2e de poule contre 3e de poule |
| - Dimanche 12h00 | 3e tour | 1er de poule contre 2e de poule
3e de poule contre 4e de poule |

Si 3 Comités inscrivent une équipe, les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- | | | |
|------------------|----------|---------------------------------|
| - Dimanche 10h00 | 1er tour | 2e de poule contre 3e de poule |
| - Dimanche 13h00 | 2e tour | 1er de poule contre 3e de poule |
| - Dimanche 16h00 | 3e tour | 1er de poule contre 2e de poule |



**Championnat de Normandie des
Comités départementaux**

Règlement 2016-2017

Edition du :
01/09/2016
Mise en application au :
07/09/2016
4 pages + 4 annexes

Remarque : ces horaires sont ceux de début des rencontres. L'horaire du 2e tour est indicatif et dépendra de la durée du 1er tour.

Le juge-arbitre veillera au strict respect du RGC, notamment en ce qui concerne le nombre de matchs joués par chacun des participants et les horaires de jeu.

Le juge-arbitre a tous pouvoirs pour disqualifier une équipe ne respectant pas ces horaires.

De plus, il vérifiera le respect de tous les autres points signalés ci-dessus.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la Commission chargée des compétitions jeunes interprète ce règlement dans la limite de la délégation qui lui est accordée par le Conseil d'Administration.

Annexe 2 : NOTE AU JUGE-ARBITRE

Lors des rencontres du Championnat de France InterComités départementaux Jeunes, le juge-arbitre devra assumer notamment, en plus de celles inhérentes habituellement à sa fonction, les tâches énumérées ci-après :

1. AVANT CHAQUE RENCONTRE

1.1.1. Faire le briefing avec les managers d'équipes 45 minutes avant le début de la compétition.

1.1.2. Arrêter la liste des joueurs pointés 30 minutes avant chaque rencontre.

1.1.3. Recevoir la composition d'équipe de chaque équipe (au moins 15 minutes avant la rencontre).

1.1.4. Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs pointés 30 minutes avant chaque rencontre.

1.1.5. Vérifier qu'aucun de joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.

1.1.6. Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.

1.1.7. En cas de forfait de joueurs, appliquer l'article 11.

1.1.8. Faire rectifier par le capitaine de l'équipe, sous peine de disqualification, toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.

1.1.9. Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer, l'ordre des matches (Article 6.1.). Il doit retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre.

1.1.10. Transmettre le résultat de ces opérations à la table de marque.

2. PENDANT LA RENCONTRE

2.1.1. En cas de blessure, appliquer l'Article 9.

2.1.2. Mettre en place la rotation d'arbitres la mieux adaptée au nombre d'arbitres disponibles.

3. APRES LA RENCONTRE

Vérifier la feuille de rencontre, la faire signer par les deux managers et la contresigner.

4. ENTRE DEUX RENCONTRES

Vérifier auprès des capitaines d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante ; si c'est le cas, prévenir les capitaines des autres équipes.

5. À LA FIN DE LA « JOURNEE » DE COMPETITION

Envoyer à la Ligue de Normandie, au plus tard 3 jours après la journée, le rapport de juge arbitre (version par équipe) et ses annexes éventuelles : compléments d'information.

Rappel important : c'est à l'organisateur d'envoyer le dossier de résultats de la compétition (article 12)

P.S. : Vous avez tous pouvoirs concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple, après avoir pris des renseignements éventuels auprès du capitaine de l'équipe par téléphone.



Championnat de Normandie des
Comités départementaux

Règlement 2016-2017

Edition du :
01/09/2016
Mise en application au :
07/09/2016
4 pages + 4 annexes

Annexe 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA SAISON EN COURS

1. DROITS D'ENGAGEMENT ET DE CONSIGNATION

Droits d'engagement : 50 € par équipe

Droits de consignation relatifs à une réclamation : 200 €

2. CALENDRIER DE LA JOURNEE

Le calendrier pour la saison 2016-2017 est le suivant :

Journée du Championnat de Normandie des Comités Départementaux Jeunes : 19 et 20 novembre 2016 (si les 5 Comités s'inscrivent).

3. ECHEANCIER D'INSCRIPTION

Le Top 200 pris en compte pour le classement des Comités (voir règlement fédéral) : 29 septembre 2016

Lancement des inscriptions : 25 septembre 2016

Date limite d'inscription : 26 octobre 2016

4. CONTACTS

Site de la ligue de Normandie : <http://normandie-badminton.fr/>

Adresse Facebook de la Ligue : <https://www.facebook.com/liguenormandiebadminton>

Adresse mail de la Ligue : coeurdoux.normandiebad@gmail.com

17, Quai de la Vie 61120 VIMOUTIERS

Téléphone : 09 75 22 19 47

CNCJ : debon.marc@wanadoo.fr

Annexe 4 : AMENDES ET SANCTIONS SPORTIVES

1. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Forfait d'une équipe : 100 €

2. ARBITRAGE

Absence d'arbitre : 50 €